



Règlement intérieur et projet pédagogique

Je soussigné Monsieur, Madame

.....

Parents de l'enfant

.....

Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de la crèche « L'éveil des sens » .

Tanger Le

.....

Signature : (mention lu et approuvé)

Merci de lire attentivement ces quelques consignes.

PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER D'INSCRIPTION:

- ❖ fiche d'inscription
- ❖ photocopie de la pièce d'identité des 2 parents
- ❖ 6 photos d'identité
- ❖ 1 extrait de naissance
- ❖ photocopie du carnet de santé (vaccinations, allergies...)
- ❖ certificat médical d'aptitude à la vie en collectivité
- ❖ le règlement intérieur (signature précédée de la mention "lu et approuvé")
- ❖ pièces téléchargeable sur le site de la crèche: www.veilleil-des-sens.com
- ❖ fiche d'inscription
- ❖ certificat médical (à faire remplir par un médecin)
- ❖ règlement intérieur
- ❖ emploi du temps

INSCRIPTION ET REINSCRIPTION:

- ❖ Les parents doivent impérativement respecter la procédure d'inscription.
- ❖ remettre le dossier complet à la direction.
- ❖ paiement des frais d'inscription: frais annuels, (assurance et fournitures), + le mois de septembre (2700 dh)
- ❖ L'inscription sera validée après le règlement des frais.
- ❖ Les frais d'inscription sont retenus en cas d'annulation.
- ❖ Les frais de scolarité doivent être réglés même en cas d'absence prolongée.
- ❖ Les frais de scolarité doivent être réglés par trimestre.
- ❖ 1er trimestre (oct,nov,déc)
- ❖ 2ème trimestre (janv,fév,mars)
- ❖ 3ème trimestre (avril,mai,juin)

HORAIRES:

Du lundi au vendredi:

Matin: 8h00 à 12h00 / après-midi: 14h00 à 17h00

Mercredi: 8h00 à 12h00

PERMANENCE: entre 12h et 14h en semaine et les mercredi après-midi

AVIS AUX PARENTS:

- ✓ Respect du présent règlement
- ✓ Respect des horaires de fermeture
- ✓ Le paiement des sommes dues
- ✓ déclaration par les parents d'une maladie contagieuse entraînant des mesures d'éviction.

VACCINATIONS :

Avant son admission, l'enfant doit être soumis aux vaccinations obligatoires prévues par les textes réglementaires pour les enfants vivant en collectivité :

Diphthérie Tétanos Poliomyélite.

Coqueluche, ROR (rougeole, oreillons, rubéole), hépatite, hémophiles B, BCG.

La contre-indication sera attestée par un certificat médical.

L'admission sera conditionnée à ces vaccinations.

Les enfants accueillis doivent être en bonne santé.

Nous n'acceptons pas les enfants fiévreux.

En cas de maladie contagieuse merci de nous prévenir et de présenter un certificat de non-contagion au retour de l'enfant à la crèche.

Nous recommandons aux parents de nous prévenir en cas d'absence prolongée de votre enfant.

Les familles veilleront à la propreté des cheveux et dépisteront éventuellement les parasites (poux).

Les ongles de vos enfants doivent être régulièrement coupés pour éviter toutes griffures graves.

VETEMENTS, EFFETS PERSONNELS, JOUETS :

Le sac et les effets personnels fournis par la famille seront marqués au nom de l'enfant. Un change vestimentaire complet adapté à l'âge et à la saison sera fourni par les parents et disponible en permanence. Des changes supplémentaires seront à prévoir en période d'acquisition de la propreté, éviter les tenues vestimentaires fragiles: votre enfant peint, joue et effectue de la psychomotricité, il doit être à l'aise et ne pas se sentir limité dans ses réalisations.

Les parents doivent fournir :

- ✚ le doudou ou autre objet transitionnel,
- ✚ les couches (au moins 5 pour la journée) ou 1 paquet,
- ✚ un change vestimentaire,
- ✚ une paire de chaussons,
- ✚ une boîte de mouchoirs (150) par trimestre,
- ✚ les biberons, le lait maternisé et bouteille d'eau,
- ✚ lingettes, bavoirs,

- ✚ une brosse à dent et le dentifrice pour l'apprentissage de l'hygiène dentaire,
- ✚ une sucette de secours si besoin.

Les jouets de la maison ne sont pas autorisés (souvent source de conflits),

Les doudous pourront faire l'objet d'un lavage en cas de nécessité (vomissements...).

Nous souhaitons favoriser à la crèche maternelle "L'éveil des sens " quelques notions telles que:

Le développement de l'autonomie en privilégiant les situations qui permettront à l'enfant d'agir sans forcément l'assistance d'un adulte.

Cette autonomie passe par différentes actions telles que:

- ✓ quitter ses chaussons seul avant la sieste,
- ✓ aller chercher seul son jouet,
- ✓ participer au rangement des jeux dès qu'on ne les utilise plus,
- ✓ manger seul.

L'autonomie peut être acquise plus ou prise d'initiative. Cela permet à l'enfant " d'être grand! " et reconnu comme tel.

- ✓ La socialisation

L'apprentissage de la vie en collectivité se fait dès le plus jeune âge. Les enfants doivent se rencontrer pour se connaître, se comprendre et s'écouter. Tout cela est important pour pouvoir jouer et s'épanouir les uns avec les autres. Ils doivent écouter les autres, enfants et adultes, lors des diverses activités.

- ✓ Le respect de l'autre et des consignes.

L'enfant comme l'adulte doit respecter son choix, ses envies, son désir de jouer ou non, ses difficultés...

L'adulte doit apprendre à l'enfant à respecter l'autre et à respecter les consignes pendant les activités ou encore les consignes de sécurité lors des déplacements comme les promenades.

Quelques exemples:

- ✓ ne pas se bousculer,
- ✓ apprendre à partager,
- ✓ ne pas traverser seul la route,
- ✓ donner la main à un adulte.

L'adaptation :

Au moment de l'inscription, il est proposé et recommandé aux parents une période.

L'ACCUEIL:

L'accueil de l'enfant est un moment important.

A chaque accueil, professionnelles et parents échangeront des informations sur le rythme du sommeil, le régime alimentaire ou autre sujet concernant l'enfant.

L'équipe mettra en commun les informations afin de poursuivre la prise en charge de chaque enfant au cours de la journée.

AFFECTIVITE:

Les câlins: Ils sont nécessaires au bon développement de l'enfant.

Tout au long de la journée des échanges spontanés se produisent entre les enfants et les adultes. Les professionnelles sauront se rendre disponibles pour un moment de câlin. Il est nécessaire d'instaurer des limites et des règles simples, et de savoir trouver la bonne attitude qui doit être à la fois ferme mais confiante.

En cas de conflits, toujours expliquer la situation, et peut être isolé l'enfant si ce dernier est trop énervé pour lui permettre de se calmer.

LES CONFLITS :

Il est nécessaire d'instaurer des limites et des règles simples, et de savoir trouver la bonne attitude qui doit être à la fois ferme mais confiante.

En cas de conflits, toujours expliquer la situation.

LES ANNIVERSAIRES ET FETES :

Nous fêtons l'anniversaire de chaque enfant au cours d'un goûter.

De plus la crèche fête la chandeleur, Noël, le carnaval, la fête de la journée marocaine, la fête des mères et la fête des pères...

SECURITE:

Veillez à nous présenter toutes les autorisées à venir chercher votre enfant et à nous indiquer leurs noms et prénoms (photocopie d'une pièce d'identité) pour des questions de sécurité, le port de bijoux est interdit, la crèche décline toute responsabilité en cas de perte. Il est INTERDIT d'apporter à la crèche des objets tranchants ou dangereux tels que : ciseaux, pièces de monnaies, billes etc...

ADAPTATION :

C'est une période essentielle pour l'enfant, les parents et l'équipe. Elle permet :

- ✚ À l'enfant de prendre des repères en termes de lieux, d'espace et de personne.
- ✚ À l'enfant et à sa famille d'appivoiser la séparation de manière progressive avant sa rentrée effective en collectivité.
- ✚ à l'équipe de connaître les habitudes de vie de l'enfant.
- ✚ En faisant découvrir aux parents l'établissement et les personnes qui vont s'occuper de leur enfant, nous espérons créer un véritable climat de confiance car un parent qui amène son enfant en toute confiance à la crèche met aussi ce dernier en confiance face à ce nouvel environnement. L'adaptation est obligatoire et s'étale au minimum sur une semaine, deux semaines étant l'idéal. Les parents accompagnent leur enfant puis le laissent ensuite progressivement.

Une adaptation à l'heure sera proposée pour commencer, ensuite le temps de séparation deviendra de plus en plus long.

Les conditions de l'adaptation et de l'accueil personnalisé sont développés dans le projet pédagogique de l'établissement.

- ✚ Cas particulier : Absence de longue durée de la crèche.

Après une absence de fréquentation supérieure à 2 mois (congé maternité, congés maladie, etc...), une nouvelle période d'adaptation de quelques heures (à définir avec l'équipe et la famille) sera nécessaire et organisée, afin de faciliter le retour de l'enfant à la crèche.

REPAS:

Les mamans qui le souhaitent peuvent continuer à allaiter leurs enfants en se rendant à la crèche.

Le lait maternisé et les biberons sont étiquetés et fournis par la famille. Les biberons seront préparés à la crèche. Pour les plus grands, les repas sont fournis par la famille dans un 1er temps. Ils seront transportés dans un sac isotherme et stockés au froid. En cas de régime particulier, aucun aliment de régime ne peut être donné sans prescription médicale. Tout aliment de régime doit être fourni par les parents. Concernant les croyances religieuses et/ou en cas de régime végétarien, les consignes données par les parents seront respectées. Toute allergie alimentaire doit être signalée et notée dans le dossier médical de l'enfant.

- ✚ Goûters : Le goûter du matin et de l'après-midi sera fourni par les parents. Nous privilégions les fruits, les produits laitiers et le pain.
- ✚ Les bonbons, chewing-gums et sucettes sont interdits à la crèche.

Notre pédagogie:

Les repas sont un moment privilégiés, pour l'apprentissage des règles de la propreté, de la vie en collectivité et pour l'acquisition progressive de l'autonomie plaisir.

Pour les plus jeunes il favorise le contact individuel avec l'adulte sur certaines choses:

- ✚ se laver les mains avant et après le repas,
- ✚ rester assis le temps du repas,
- ✚ être capable d'attendre son tour,
- ✚ apprendre à dire merci.

Tous ces principes sont l'apprentissage des règles de vie.

Le repas est aussi un moment de convivialité et les enfants seront encouragés à participer à ce dernier par le biais:

- ✚ d'aider à la mise en place de la table,
- ✚ d'échanges verbaux entre eux et l'adulte sur les plats, la découverte de nouvelles saveurs.

Pendant le repas l'enfant apprendra à rester calme, à découvrir et apprécier les aliments, à savoir dire non lorsqu'il n'aime pas un plat.

L'enfant ne sera pas forcé s'il n'aime pas, pas plus que de finir son assiette. Le repas doit rester un moment d'échange et de plaisir.

Il apprendra aussi à ce moment précis à se servir d'une cuillère et d'une fourchette, ce qui est bien souvent difficile et favorise la psychomotricité.

Mais avant cette étape, l'enfant aimera toucher, malaxer les aliments ce qui fait partie d'un développement normal qui l'amènera vers une autonomie complète.

LES REPERES ET LES RITUELS:(pédagogie)

L'enfant a besoin de repères afin d'assurer sa sécurité affective. La sécurité affective est une notion primordiale dans l'accueil des jeunes enfants, celle-ci passe par la stabilité du lieu de vie de l'enfant, par l'instauration de repères sécurisants dans son environnement. C'est pour cela que plusieurs repères ainsi que des rituels seront mis en place tout au long de la journée pour aider l'enfant, les parents et l'équipe. Ils auront également toujours le même lit...

Les repères seront également humains étant donné que les enfants seront accueillis par les mêmes professionnelles chaque jour. Et enfin des rituels seront mis en place pour rythmer le quotidien des enfants car l'enfant trouve la sérénité dans la répétition et la prévisibilité, un rituel à l'arrivée de l'enfant (chansons), suivant le repas, la sieste (histoires)...

Les enfants retrouveront ces repères et les rituels chaque jour, ainsi ils se sentiront en sécurité affective et pourront donc s'éveiller et s'épanouir pleinement.

Le +sommeil :

Le sommeil fait parti des besoins vitaux et c'est en quoi a réflexion autour du sommeil du jeune enfant et tout aussi importante que celle du repas, du développement,... Le bon déroulement de leur journée dépend en partie de la qualité de leur sommeil. Chaque enfant à un rythme et un temps de sommeil différent, certains dormirons plus que l'autres. Les heures de coucher et de lever ne seront pas les mêmes pour tous. C'est ainsi que les enfants se reposeront dans de bonnes conditions. Une atmosphère propice au sommeil sera mise en place par l'équipe, ayant pour but d'accompagner l'endormissement: un effet de pénombre grâce à une lumière adaptée accompagnée d'une musique douce. De plus il sera demandé aux parents d'emmener en plus du doudou et de sa gigoteuse, une peluche que l'enfant connaît bien qu'il pourra retrouver dans son lit.

✚ L'accompagnement à la sieste doit se faire au préalable par un temps de calme:

1. relaxation en musique douce,
2. histoires ou livres pour les plus grands,
3. repos sur les coussins ou les genoux.

La présence d'un membre de l'équipe dans la chambre est indispensable. Elle régule les tensions, accompagne et enveloppe chaque enfant par une parole, un geste pour le rassurer avant sa sieste.

Le sommeil doit avoir lieu à des heures régulières. Le coucher étant prévu après le déjeuner. Pour les plus petits, nous respecterons le rythme personnel, afin que l'enfant trouve un climat rassurant, dans ce moment de la journée de l'absence de ses parents se fait tout particulièrement ressentir. Afin de favoriser l'autonomie, selon l'âge de l'enfant, chacun devra essayer de se déshabiller seul, ranger ses affaires.

SORTIES:

Le projet pédagogique de la crèche prévoit des sorties dans l'environnement proche de la crèche afin de s'ouvrir au monde extérieur et sera développé en détail dans le projet pédagogique. Pour ces sorties une autorisation des familles devra être signée et l'aide des parents pour l'accompagnement pourra être demandée. La présence d'un adulte pour 2 enfants sera obligatoire. Les jours et heures de ces sorties seront définis et communiqués à l'avance aux parents.

LA SANTE DE L'ENFANT:

- ✓ l'enfant malade :

Afin de préserver le niveau d'hygiène de la structure, de diminuer le risque infectieux et dans l'intérêt de l'enfant lui-même, il est demandé aux parents de garder leur enfant malade 48 heures à la maison afin de démarrer le traitement. Un enfant sous antibiotiques peut encore être contagieux.

Si l'infection est bactérienne, il faut quelques jours à l'antibiotique pour agir, pendant lesquels l'enfant reste contagieux. Si l'infection est virale, l'antibiotique n'a aucune action sur l'infection et l'enfant reste contagieux. La liste ci-dessous est un recensement non exhaustif des maladies diagnostiquées par le médecin pour lesquelles l'accueil de l'enfant se fera sous conditions :

- ✓ conjonctivite : si les symptômes sont sévères, la fréquentation de la collectivité à la phase aiguë de la maladie n'est pas conseillée.
- ✓ Herpès : si les symptômes sont sévères, la fréquentation de la collectivité à la phase aiguë de la maladie n'est pas conseillée. □ Gastro entérite : si les symptômes sont sévères, la fréquentation de la collectivité à la phase aiguë de la maladie n'est pas conseillée.
- ✓ Impétigo : éviction pendant 72 heures après le début de l'antibiothérapie si les lésions sont trop étendues et ne peuvent être protégées.
- ✓ Bronchiolite : si les symptômes sont sévères, la fréquentation de la collectivité à la phase aiguë de la maladie n'est pas conseillée.
- ✓ Varicelle : si les symptômes sont sévères, la fréquentation de la collectivité à la phase aiguë de la maladie n'est pas conseillée.
- ✓ rougeole : éviction durant 5 jours après le début de l'éruption.
- ✓ coqueluche : éviction de l'enfant 5 jours après le début de l'antibiothérapie.
- ✓ scarlatine : éviction durant 2 jours après le début de l'antibiothérapie.

Tout enfant malade pourra être rendu à ses parents si l'équipe juge que son état n'est pas compatible avec la vie en collectivité ou présente un risque pour les autres enfants. Les parents seront prévenus dès l'apparition des symptômes.

- ✓ Délivrance de soins spécifiques ou occasionnels :

Il s'agit de cas où la santé de l'enfant nécessite, au sein de la structure, la délivrance de soins par un professionnel de santé (kinésithérapeute, infirmier,..). Dans ce cas, les parents indiqueront au personnel encadrant le nom et la qualité de la personne habilitée à fournir ces soins ainsi que l'heure prévue pour les soins.

- ✓ Administration de médicaments :

Si toutes fois un traitement médicamenteux devait être administré au sein de la structure, ce traitement devra avoir été commencé par les parents et ces derniers devront fournir une ordonnance au nom de l'enfant précisant la posologie de chaque médicament ainsi que le rythme des prises et la fin du traitement.

- ✓ Antipyrétiques :

En cas de fièvre chez l'enfant, seul le paracétamol pourra être administré soit sous forme de sirop, soit sous forme de suppositoires. Cependant, les parents devront fournir une ordonnance datée et signée de

moins de 4 mois indiquant la posologie ; ils devront également signer, dès l'admission de l'enfant, une autorisation parentale permettant l'administration de l'antipyrétique. Dès constatation de la fièvre, les parents seront prévenus.

Doit être signalé au personnel :

- ✚ toute prise de médicament, même si l'enfant n'a pas ce traitement à prendre pendant son temps de présence dans la structure.
- ✚ toute maladie, afin d'évaluer la nécessité d'en informer les autres familles
- ✚ toute manifestation physique ou psychologique que vous avez constatée chez votre enfant pouvant induire une prise en charge particulière par l'équipe.

Modalités d'intervention en cas d'urgence :

En cas d'urgence, les parents seront prévenus en même temps que le pédiatre de la crèche.

INFORMATION AUX PARENTS:

L'équipe fera les transmissions de la journée de leur enfant aux parents.

Il sera fait appel aux parents pour des sorties, des activités durant lesquelles, ils pourront partager leur compétence avec le personnel et les enfants.

Toutes les informations concernant la vie de la crèche (sorties, activités...) seront affichés sur le tableau dans le hall d'accueil ou sur le site de la crèche:

www.leveil-des-sens.com

PROJET PEDAGOGIQUE :

Nos équipes en crèche favorisent l'estime de soi et la confiance en soi par la bienveillance, l'encouragement et la valorisation de l'enfant. Quel que soit son âge, l'enfant a besoin d'une relation attentionnée et d'un regard positif pour se développer harmonieusement.

Nous respectons l'individualité et le rythme personnel de chaque enfant qui nous est confié. Dans les moments de vie quotidienne (sommeil, repas, soins) et dans les propositions ludiques, l'observation quotidienne permet d'apporter des réponses adaptées aux besoins spécifiques des très jeunes enfants favorisant sécurité, autonomie et liberté dans l'apprentissage de la vie sociale.

Le plaisir est essentiel à vivre et à faire vivre chaque jour ! Nous veillons à favoriser et à accompagner l'éveil des sens et la curiosité de l'enfant sans jamais l'obliger à pratiquer une activité ou un jeu. L'enfant est acteur de ses découvertes, il n'y a ni compétitions ni recherche de résultat.

La communication enfant-adulte et la verbalisation permettent de donner à l'enfant les moyens de s'exprimer et de comprendre son environnement. La découverte des autres et du monde qui l'entoure sous le regard attentif de l'adulte sont essentiels, tout comme un aménagement évolutif, pensé en fonction de l'âge de l'enfant et de ses besoins.

Notre approche pédagogique :

Au cœur de nos préoccupations : votre enfant

Dans notre structure nous appréhendons les enfants selon leur mode de vie et leurs rapports sociaux et orientons notre travail pédagogique en fonction. Ce faisant, nous accordons une importance toute particulière au soutien et à l'encouragement de la formation de la personnalité, de l'autonomie et de la créativité de l'enfant.

La compréhension des différences tiennent également une place majeure dans notre travail. Cependant, notre mission ne s'arrête pas là. Nous vous secondons dans votre rôle de parents en veillant au mieux à l'éducation de votre enfant.

Notre devise : "Avec vous, nous faisons de votre enfant une personne forte, prête à faire face aux défis de l'avenir "

Notre concept d'encouragement complet des enfants comprend :

- ❖ l'encouragement à la parole
- ❖ l'entraînement au mouvement et déplacement
- ❖ la formation préscolaire

NOTRE PROJET PEDAGOGIQUE

Il s'articule autour de valeurs fondamentales partagées par les équipes, les familles et nos différents partenaires. L'objectif est de favoriser l'épanouissement des enfants accueillis et des parents. Nous sommes intimement convaincus que cela passe aussi par le bien être des équipes. Nous déclinons ces valeurs dans la prise en charge quotidienne de l'enfant au travers de 4 objectifs pédagogiques :

- ❖ Un accueil individualisé et personnalisé
- ❖ Accompagner l'enfant dans sa construction et son autonomie à travers le jeu.
- ❖ Accorder une place réelle aux familles au sein de la crèche
- ❖ Proposer un environnement propice à l'évolution du tout petit (et une ouverture sur l'extérieure)

Notre Charte

- ❖ Assurer à l'enfant une sécurité affective et physique.
- ❖ Faire confiance à l'enfant, à ses capacités et à sa créativité.
- ❖ Situer les parents au cœur du projet pédagogique.
- ❖ Respecter les rythmes et les repères de l'enfant.
- ❖ Garantir à l'enfant des soins individualisés.
- ❖ Favoriser l'éveil et l'autonomie de l'enfant.
- ❖ Soutenir l'enfant dans ses émotions et ses désirs.
- ❖ Assurer une socialisation en douceur qui prépare à l'école.

www.leveil-des-sens.com